

Zeitschrift: Générations
Herausgeber: Générations, société coopérative, sans but lucratif
Band: - (2018)
Heft: 98

Artikel: Est-ce une bonne idée de minuter les séances chez le médecin?
Autor: F.R. / Schneider, Pierre-Alain / Montani, Jonas
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-830768>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 21.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Est-ce une bonne idée de minuter les séances chez le médecin ?

Depuis le 1^{er} janvier 2018, les consultations de base chez le généraliste comme le spécialiste sont limitées à vingt minutes. Une mesure qui ne fait de loin pas l'unanimité.

« En cas de nécessité, la consultation pourra dépasser vingt minutes »

JONAS MONTANI, PORTE-PAROLE DE L'OFFICE FÉDÉRAL DE LA SANTÉ



« Cela provoquera un accès plus difficile aux soins »

PIERRE-ALAIN SCHNEIDER, PRÉSIDENT DE LA SOCIÉTÉ MÉDICALE DE LA SUISSE ROMANDE (SMSR)



Réduire une consultation médicale à vingt minutes, cela va forcément avoir un impact négatif sur la qualité des soins...

La qualité du traitement est au centre des préoccupations du Conseil fédéral. C'est pourquoi, sur la base des retours de la procédure de consultation, ce dernier a décidé de prévoir des dérogations, soit dix minutes de plus, pour plusieurs groupes de patients : les enfants de moins de 6 ans, les adultes de plus de 75 ans et les patients qui ont un besoin accru en soins comme, par exemple, ceux en situation difficile ou atteints de plusieurs maladies. En outre, il existe d'autres positions tarifaires Tarmed pour certaines prestations médicales spécifiques, comme la consultation par le spécialiste de premier recours ou l'entretien d'information du spécialiste avec le patient et ses proches avant une intervention — destinée à poser un diagnostic (IRM, etc.) ou à but thérapeutique. Cela montre bien que, en cas de nécessité, le contact entre le médecin et le patient n'est donc pas forcément limité à vingt ou trente minutes.

Qui paiera, si la séance dépasse le temps imparti ?

Les médecins et les services hospitaliers ambulatoires doivent respecter les nouveaux tarifs Tarmed et ne pas facturer les coûts supplémentaires aux patients, la protection tarifaire faisant foi.

Cette limitation fait partie d'une série de mesures qui permettront d'économiser 470 millions de francs par an. Et si ce n'est pas probant ?

Les conséquences de ces mesures seront examinées en collaboration avec les médecins, les hôpitaux et les assureurs maladie. Si elles devaient poser problème et que les acteurs du domaine de la santé transmettaient au Conseil fédéral des données qui allaient dans ce sens, des mesures correctives pourraient être suggérées.

Réduire une consultation médicale à vingt minutes, n'est-ce pas dangereux ?

J'ai peu de craintes concernant les médecins consciencieux qui s'efforceront d'atténuer au mieux les effets de ces mesures. Pour les hôpitaux et les centres de soins qui sont gérés par des administrateurs, on peut s'attendre à une vraie recherche d'optimisation des soins... et des factures. Il n'y aura certainement pas de mise en danger immédiate des patients, mais un accès plus difficile aux soins, parfois par la volonté même du patient.

N'est-ce pas une opportunité pour les médecins d'être plus efficaces ?

Ce besoin d'efficacité devrait plutôt pousser à avoir des salles d'attente pleines. Prendre le risque qu'un patient ne se présente pas au rendez-vous, alors que personne d'autre n'attend, c'est une mauvaise optimisation.

Les personnes de plus de 75 ans (et les enfants) ont droit à dix minutes de plus. Est-ce suffisant ?

C'est une juste compensation, bien qu'arbitraire, car certains patients âgés restent tout à fait valides. Quant aux enfants, il faut les apprivoiser.

N'y aurait-il pas eu d'autres solutions moins radicales pour économiser de l'argent ?

Je serais heureux que vous m'en trouviez au moins une qui ne touche pas à la qualité des soins !

Ces mesures ne sont pas très encourageantes pour les jeunes médecins...

Honnêtement, je ne leur recommanderais pas de se lancer dans un cabinet, où ils vont s'épuiser et se décourager. C'est dur à dire, et j'en suis triste, car c'est une profession magnifique.

F.R.